

Pôle Ressources Humaines et Systèmes d'information
Direction des Ressources Humaines
Service Emploi et Compétences

AVIS DE CONCOURS

PORANT OUVERTURE D'UN CONCOURS PROFESSIONNEL DE CADRE SUPERIEUR DE SANTE PARAMEDICAL DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIERE

Un concours interne sur titres est ouvert par le Département des Hauts-de-Seine, en vue de pourvoir :

- 1 poste à la Pouponnière Paul Manchon du Plessis-Robinson ;
- 1 poste à la Pouponnière Paul Manchon d'Asnières.

CLOTURE DES INSCRIPTIONS LE VENDREDI 13 FEVRIER 2026

DÉROULEMENT DES ÉPREUVES ENTRE LE LUNDI 9 MARS ET LE VENDREDI 20 MARS 2026

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Peuvent faire acte de candidature, les personnes :

- titulaires du grade de cadre de santé paramédical comptant au moins trois ans de services effectifs dans leur grade au 1^{er} janvier 2024 ;
- remplissant les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice des fonctions.

Le dossier de candidature à ce concours, disponible au sein de l'Etablissement concerné par l'organisation dudit concours et téléchargeable sur le site institutionnel : <https://recrutement.hauts-de-seine.fr/les-concours-du-departement>

Le dossier de candidature devra être accompagné :

- d'une demande d'admission à concourir dans laquelle le candidat indiquera l'ordre de sa préférence quant à son affectation éventuelle ;
- d'un curriculum vitae détaillé ;
- d'un état signalétique des services publics rempli et signé par l'autorité investie du pouvoir de nomination ;

- d'un dossier exposant l'expérience et le projet professionnel du candidat, ses titres et diplômes obtenus ainsi que ses travaux réalisés jusqu'alors, accompagné des pièces justificatives correspondant.

L'ensemble de ces documents devra être envoyé au plus tard le **vendredi 13 février 2026** :

de préférence par courriel à concoursfph@hauts-de-seine.fr

ou par courrier à :

Hôtel du Département
PRHSI/DRH/SEC
« Concours FPH »
57 rue des Longues Raies –92731 Nanterre Cedex

L'épreuve orale d'admission consiste en un entretien oral de trente minutes avec le jury durant lequel le candidat expose durant dix minutes au plus sa formation, son expérience et son projet professionnel. L'exposé est suivi d'une discussion avec le jury qui s'engage à partir des éléments présentés par le candidat au cours de son exposé. Cet entretien est destiné à permettre au jury d'apprécier la motivation, les qualités professionnelles et l'aptitude du candidat à exercer en tant que cadre supérieur de santé ou cadre supérieur de santé paramédical.

Pour tous renseignements complémentaires,
veuillez contacter Alice KARPOV : akarpov@hauts-de-seine.fr

N.B. : La nomination des candidats reçus sera subordonnée à l'examen du bulletin n°2 de leur casier judiciaire pour les candidats de nationalité française ou du document équivalent de l'Etat dont ils sont ressortissants pour les autres candidats.



[Nous contacter](#)

Conseil départemental des Hauts-de-Seine
92731 Nanterre Cedex • Tél : 0 806 00 00 92



www.hauts-de-seine.fr



[Nous rendre visite](#)

57, rue des longues Raies - 92000 Nanterre